

LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN, TENUE LE MERCREDI 11 MARS 2020 À 15 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Présences :

| | |
|---|--|
| M. André Paradis MRC de Lac-Saint-Jean-Est | M. Yanick Baillargeon MRC du Domaine-du-Roy |
| M. Réal Côté MRC de Lac-Saint-Jean-Est | M. Jules Bouchard MRC de Lac-Saint-Jean-Est |

Absences :

| | |
|--|---|
| M. Pascal Cloutier MRC de Maria-Chapdelaine | M. Luc Simard MRC de Maria-Chapdelaine |
| M. Luc Gibbons MRC du Domaine-du-Roy | |

Étaient également présents monsieur Guy Ouellet, directeur général et monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h 30.

Résolution 2020-03-2198

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 5 février 2020
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 5 février 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2020
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 février 2020
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 février 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 février 2020
5. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Autorisation d'achat pour une parcelle de terrain à monsieur Denis Bouchard
 - 5.2 Octroi de mandat pour l'achat d'un réservoir pétrolier au LET d'Hébertville-Station
 - 5.3 Octroi de mandat – Services professionnels pour assistance technique pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station
 - 5.4 Autorisation – Poursuite des parties en cause dans le dossier de l'usine de traitement des eaux d'Hébertville-Station
6. Plans d'opération
 - 6.1 Octroi de mandat - Contrat de service pour la collecte, le transport et le traitement ou l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) inorganiques des huit écocentres
 - 6.2 Octroi de mandat - Contrat de service pour la collecte, le transport et le traitement ou l'élimination des RDD organiques des huit écocentres
 - 6.3 Octroi de mandat pour la construction de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini

- 6.4 Octroi de mandat pour l'achat de la broche à ballots au centre de tri de Roberval
- 6.5 Autorisation pour la réparation de la chargeuse sur roues au centre de tri de Roberval
- 7. Communications, programmes et services
 - 7.1 Autorisation – Soutien au projet Réemploi*
- 8. Finances
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés de janvier 2020
 - 8.2 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2020 du directeur général
 - 8.3 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2020 du directeur général adjoint
 - 8.4 Autorisation – Soutien pour demande d'aide financière de la MRC du Domaine-du-Roy pour réemploi de matières
- 9. Affaires nouvelles
 - 9.1
- 10. Période de questions pour les citoyens
- 11. Date et lieu de la prochaine assemblée (1^{er} avril 2020 à Dolbeau-Mistassini)
- 12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2020

Résolution 2020-03-2199

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2020.

Résolution 2020-03-2200

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2020.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2020

Résolution 2020-03-2201

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2020.

Résolution 2020-03-2202

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2020.

5. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2020-03-2203

5.1 AUTORISATION D'ACHAT POUR UNE PARCELLE DE TERRAIN À MONSIEUR DENIS BOUCHARD

ATTENDU QU'afin d'assurer une circulation adéquate sur le chemin d'accès au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station, la Régie a dû procéder, au cours des dernières années, à quelques travaux, dont le dynamitage d'une courbe et le remblai d'une section de chemin, afin de stabiliser un talus;

ATTENDU QUE ces travaux ont nécessité l'empiètement sur un terrain privé;

ATTENDU QUE la Régie a déjà pris entente avec le propriétaire pour l'achat des deux parties de terrain pour un montant total de 2 913,00 \$, soit environ 0,13 \$/pd²;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES : Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

D'autoriser le président, monsieur André Paradis et le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à agir au nom de la Régie et à signer tous les documents relatifs en lien avec l'achat des dites parties de terrain.

Résolution 2020-03-2204

5.2 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT D'UN RÉSERVOIR PÉTROLIER AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire acheter un réservoir mobile à doubles parois avec interstice sous vacuum d'une capacité approximative de 5 000 litres afin d'optimiser ses opérations et de limiter la manutention de carburant diesel servant à la machinerie lourde du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE ce réservoir sera dorénavant localisé à l'entrée des cellules d'enfouissement;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à soumettre un prix;

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|---|------------|------------------------------|
| Services Pétroliers M.T. inc. | Chicoutimi | 13 297,79 \$ |
| Équipements pétroliers Claude Pedneault inc. | Chicoutimi | 13 608,94 \$ |

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Services Pétroliers M.T. inc. de Chicoutimi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat d'un réservoir pétrolier au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station chez Services Pétroliers M.T. inc. pour un montant de 13 297,79 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2019.

Résolution 2020-03-2205

5.3 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE dans le cadre de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET), la Régie doit faire effectuer différentes études afin de répondre à différentes obligations ministérielles;

ATTENDU QUE la Régie désire mandater la firme WSP pour faire des plans pour la phase de conception (mise en plan, accès routier, pompage, etc.), réaliser le séquençage d'enfouissement, l'estimation de génération de biogaz et de lixiviat et la modélisation de la dispersion atmosphérique;

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|------------|------------|------------------------------|
| WSP | Chicoutimi | 35 000,00 \$ |

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à mandater la firme WSP pour les travaux d'assistance technique pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station au montant de 35 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de l'entente intermunicipale intervenue entre la RMR, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Résolution 2020-03-2206

5.4 AUTORISATION – POURSUITE DES PARTIES EN CAUSE DANS LE DOSSIER DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX D'HÉBERTVILLE-STATION

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Alfred Boivin inc., « ci-après : EAB » ont exécuté des travaux de construction pour le compte de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean « ci-après : RMR » dans le cadre du PROJET;

CONSIDÉRANT QUE WSP Canada, « ci-après : WSP » a, pour le compte de la RMR conçu les documents d'appels d'offres et de construction (plans et devis) présentés aux entrepreneurs afin de soumissionner pour l'exécution du PROJET;

CONSIDÉRANT QUE EAB a retenu les services de plusieurs sous-traitants pour l'exécution des travaux dont notamment : MABAREX INC. et GROUPE MPÉCO;

CONSIDÉRANT QUE les parties font présentement face à un différend, notamment quant aux déficiences ayant affecté les travaux, aux coûts supplémentaires engendrés à la RMR par lesdites déficiences et le paiement des retenues par la RMR;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des différentes réclamations des parties nécessite que les intérêts de la RMR soient défendus par un cabinet d'avocats;

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la RMR accorde un mandat à Simard Boivin Lemieux, avocats et notaires afin de déposer des procédures judiciaires contre les différentes parties responsables des coûts supplémentaires liés notamment aux déficiences constatées dans la réalisation des travaux.

6. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2020-03-2207

6.1 OCTROI DE MANDAT – CONTRAT DE SERVICE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT OU L'ÉLIMINATION SÉCURITAIRE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) INORGANIQUES DES HUIT ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la collecte, au transport et au traitement ou à l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) inorganiques des huit écocentres;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumettre un prix;

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|-----------------------------|---------------|------------------------------|
| Laurentide Re-Sources | Victoriaville | 91 793,05 \$ |
| Veolia Services Industriels | Lévis | 55 532,63 \$ |

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Veolia Services Industriels de Lévis;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 69 484,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la collecte, le transport et le traitement ou l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) inorganiques des huit écocentres à Veolia Services Industriels au montant de 55 532,63 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-03-2208

6.2 OCTROI DE MANDAT - CONTRAT DE SERVICE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT OU L'ÉLIMINATION SÉCURITAIRE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ORGANIQUES DES HUIT ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la collecte, au transport et au traitement ou à l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques des huit écocentres;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumettre un prix;

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|-----------------------------|---------------|------------------------------|
| Laurentide Re-Sources | Victoriaville | 75 078,45 \$ |
| Veolia Services Industriels | Lévis | N'a pas soumissionné |

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit l'entreprise Laurentide Re-Sources de Victoriaville;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 82 983,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la collecte, le transport et le traitement ou l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques des huit écocentres à Laurentide Re-Sources au montant de 75 078,45 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

6.3 OCTROI DE MANDAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

Ce point est reporté à la séance extraordinaire du 18 mars prochain.

Résolution 2020-03-2209

6.4 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE BROCHE À BALLOTS AU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie utilise de la broche quotidiennement afin de contenir en ballots les matières triées;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la fourniture annuelle d'environ 50 000 livres de broches de 10 gauges non galvanisées pour la presse à ballots du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE cinq fournisseurs de broches ont été invités à soumettre un prix;

| Fournisseur | Provenance | Coût (incluant les taxes applicables) |
|---------------------|------------|--|
| Accent Wire | Sabrevois | 47 139,75 \$ |
| Samuel Packaging | Lachine | N'a pas soumissionné |
| Eugène Allard | Jonquière | N'a pas soumissionné |
| Brocheuses Montréal | Montréal | N'a pas soumissionné |
| Motion Canada | Saguenay | N'a pas soumissionné |

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit Accent Wire de Sabrevois;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'achat de broche à ballots au centre de tri de Roberval à Accent Wire au montant de 47 139,75 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-03-2210

6.5 AUTORISATION POUR LA RÉPARATION DE LA CHARGEUSE SUR ROUES AU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la réfection du différentiel avant de la chargeuse sur roues de marque Liebherr L538 située au centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE cette réparation est nécessaire pour le maintien du bon état de cet équipement;

Régie des matières résiduelles

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a été invité à soumettre un prix;

| Entreprise | Provenance | Coût estimé (incluant les taxes) |
|-----------------|--------------------|-------------------------------------|
| Liebherr Canada | Dolbeau-Mistassini | 15 000,00 \$ |

ATTENDU QUE ce contrat est octroyé selon le Code municipal du Québec qui permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la réparation de la chargeuse sur roues du centre de tri de Roberval à l'entreprise Liebherr Canada pour un montant de 15 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

7. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2020-03-2211

7.1 AUTORISATION – SOUTIEN AU PROJET RÉEMPLOI⁺

PRÉAMBULE

Si ce que vous considérez comme des déchets pouvait créer plusieurs centaines d'emplois et générer un volume d'affaires de plusieurs millions de dollars. Et si la ressource à la base d'une telle entreprise était de propriété publique. S'agirait-il d'une opportunité de développement?

En 2008, les élus des trois MRC du Lac-Saint-Jean ont créé la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean. La RMR a comme rôle de gérer et d'opérer tous les sites où sont acheminées les matières résiduelles ainsi que les collectes.

Ce qui en fait l'une des seules régies à posséder l'ensemble des infrastructures et du gisement des matières résiduelles au Québec. Ce modèle crée ainsi des conditions favorables au développement de projets de valorisation des matières et fait de cette organisation un joueur clé dans l'économie jeannoise.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 vise à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets pour n'éliminer seulement que les matières pour lesquelles il n'existe pas de moyen de les valoriser. Selon la RMR, son réseau de huit écocentres avec ses 168 000 visites et 27 000 tonnes de matières reçues en 2019 demeure un terrain plus que fertile pour développer des projets de réemploi.

Depuis février 2018, le **Groupe Coderr**, le **Juvénat de Desbiens**, les **Carrefours jeunesse-emploi** de Lac-Saint-Jean-Est et des Bleuets, les **Commissions scolaires** du Lac-Saint-Jean et du Pays-des-Bleuets ainsi que la RMR travaillent au design d'un projet collaboratif d'envergure visant à mettre en place un écosystème innovant autour du réemploi des matières afin d'en détourner de l'enfouissement 5 000 tonnes par année.

Le projet consiste à créer un OBNE nommé RÉEMPLOI⁺ avec l'ensemble des partenaires. Ce projet d'entrepreneuriat collectif, qui incarne le modèle de développement durable, créera plus de 30 emplois directs, permettra annuellement, à plus de 200 personnes, de participer aux opérations tout en développant leur potentiel, leurs compétences et leur capacité à intégrer le marché du travail. De plus, l'écosystème devrait offrir des opportunités entrepreneuriales afin que des initiatives créatives de valorisation du gisement de matières/objets puissent émerger.

Les principales actions visées du projet RÉEMPLOI⁺ :

- Implanter trois **Quincailleries du réemploi** au Lac-Saint-Jean, soit une par MRC;
- Du réseau d'écocentres de la RMR - « **La Source du réemploi** » - En extraire de la valeur pour alimenter le marché du réemploi;
- Développer des **Ateliers du réemploi** au Juvénat de Desbiens pour les objets à fort potentiel de valorisation;
- Intégrer dans l'ensemble du projet des activités de **Valorisation des personnes** afin de favoriser l'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle du plus grand nombre.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

ATTENDU QUE le rôle de la Régie dans ce vaste projet de société est notamment de :

- Mettre notre gisement à la disposition de l'organisme RÉEMPLOI+ selon certaines conditions;
- De procéder de façon progressive à la réorganisation de notre accueil afin de permettre une « captation » et maximiser le gisement potentiel au réemploi;
- De permettre l'accueil de participant (agent du réemploi) dans notre réseau d'écocentres selon nos conditions;
- De soutenir de différentes façons la réussite de projet en termes de réemploi des matières;
- De réaliser des ententes de service avec cette nouvelle entité.

ATTENDU QUE pour des raisons juridiques et corporatives, la RMR ne pourra être membre de la nouvelle entité OBNL, mais aura un siège d'observateur au sein de celle-ci;

ATTENDU QUE les objectifs à terme de ce projet amènent des perspectives incroyables, soit entre autres :

- Réemploi des matières (potentiel à terme de 5 000 Tm/20 % du gisement total);
- Diminution d'utilisation de cette matière comme matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement technique (LET);
- Diminution des gaz à effet de serre (GES) : transport, manutention et conditionnement, et ce, sans compter ceux non produits par le prolongement de vie des objets;
- Création d'une réelle économie circulaire;
- Contribution à la mise en disponibilité à l'emploi de plus de 200 personnes par année;
- Participation à un projet plus grand que nature.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

De soutenir le démarrage du projet en contribuant financièrement de la façon suivante :

| Projet Réemploi+ | |
|--------------------------------|-------------------|
| <i>Contribution financière</i> | 2020 |
| Transport des matières | 150 000 \$ |
| Soutien à la coordination | 80 000 \$ |
| Soutien à la mise en œuvre | 50 000 \$ |
| Aménagement écocentre | 20 000 \$ |
| | 300 000 \$ |

L'ensemble de ces sommes se retrouvent à l'intérieur du budget de la Régie.

De plus, par sa contribution plus que significative, le conseil d'administration de la Régie envoie un signal positif et sans équivoque dans un projet qui au départ était une vision incroyable du développement de notre région voir même un peu fou!

8. FINANCES

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2020

Ce point est reporté au conseil d'administration du 1^{er} avril prochain.

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce point est reporté au conseil d'administration du 1^{er} avril prochain.

8.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Ce point est reporté au conseil d'administration du 1^{er} avril prochain.

Résolution 2020-03-2212

8.4 AUTORISATION – SOUTIEN POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY POUR LE RÉEMPLOI DE MATIÈRES

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy réalise différentes initiatives afin de préserver la planète pour les générations futures;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy souhaite faire l'acquisition de 36 écochaisses « zéro déchet » pour chacune de ses municipalités locales;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles porte une attention particulière à la réduction à la source des déchets;

ATTENDU QU'une demande de contribution financière au montant de 5 000,00 \$ de la part de la MRC est faite auprès de celle-ci pour ce projet d'acquisition d'écochaisses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à participer financièrement au projet d'écochaisses « zéro déchet » de la MRC du Domaine-du-Roy pour un montant de 5 000,00 \$.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 1^{ER} AVRIL 2020 À L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 1^{er} avril prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini.

Résolution 2020-03-2213

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Réal Côté, la séance est levée à 15 h 47.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général

**RMR**

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean